



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-22083>

Département(s) de publication : **75, 94**

Annonce n° **26-22083**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Sipperec

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

Description : Le Sipperec se propose de confier à un délégataire la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune Kremlin-Bicêtre. Les principaux objectifs dans le cadre de cette délégation de service public sont d'assurer une alimentation énergétique du réseau de chauffage urbain avec un taux de couverture en Energie Renouvelable (EnR) supérieur à 65%, de manière sécurisée et durable et de proposer un coût de la chaleur compétitif et dont l'évolution sera peu sensible aux évolutions des prix de l'électricité ou des énergies fossiles.

Identifiant de la procédure : 81b20110-0ba7-422e-9429-b2c2dcd7acef

Identifiant interne : 26DSP001

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45251141 Travaux de construction de centrales géothermiques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232140 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

Nomenclature supplémentaire (cpv): 65400000 Autres sources d'approvisionnement en énergie et leur distribution

Nomenclature supplémentaire (cpv): 09323000 Chauffage urbain

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

Description : Le Sipperec se propose de confier à un délégataire la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune Kremlin-Bicêtre. Les principaux objectifs dans le cadre de cette délégation de service public sont d'assurer une alimentation énergétique du réseau de chauffage urbain avec un taux de couverture en Energie Renouvelable (EnR) supérieur à 65%, de manière sécurisée et durable et de proposer un coût de la chaleur compétitif et dont l'évolution sera peu sensible aux évolutions des prix de l'électricité ou des énergies fossiles. La solution technique envisagée a pour objectif d'assurer durablement un taux de couverture ENR supérieur à 65% quelque soit la période d'exploitation. La volonté du Sipperec et de la ville du Kremlin-Bicêtre est de faire bénéficier dès que possible et durablement, à ses abonnés, du taux de TVA réduit à 5,5 % pour l'ensemble des postes R1 et R2. C'est en cela que la solution technique comprend : la création d'un doublet de géothermie, le déploiement du réseau de chaleur sur la commune, la création et l'adaptation des installations d'appoint secours au gaz et la mise en œuvre d'une pompe à chaleur. Le délégataire aura pour mission d'assurer la fourniture de chaleur aux abonnés dans le respect du principe de continuité du service public et devra, notamment, assurer à ce titre : la conception, le financement et la réalisation des travaux nécessaires à la production thermique comprenant la réalisation d'un doublet de géothermie au Dogger et les installations d'appoint et de secours, la distribution et la livraison de chaleur sur le territoire de la ville Kremlin-Bicêtre, l'exploitation de la production thermique, de la distribution et de la livraison de chaleur, la création et l'extension du réseau de chauffage urbain en permettant le raccordement de nouveaux abonnés, le renouvellement et l'entretien de l'ensemble des ouvrages et équipements destinés à l'exploitation du service public, l'amortissement de toutes les installations, l'organisation et la gestion des relations contractuelles avec les bailleurs, les aménageurs, constructeurs, promoteurs, copropriétés, usagers, etc..., la gestion des relations avec les abonnés, la perception des redevances auprès des abonnés au titre des prestations, la gestion du réseau, incluant la facturation et le recouvrement des sommes dues par les abonnés, les achats de

combustibles, d'eau et d'électricité, ainsi que tous produits et charges afférentes à la gestion du service public, le maintien d'un taux de couverture annuel en énergies renouvelables (ENR) supérieur à 65% pendant toute la durée de sa mission. Le délégataire exploitera le service public de production, transport et distribution de chaleur du Sipperec sur le périmètre délégué, à ses frais, risques et périls dans les conditions qui seront prévues dans la convention de délégation de service public. En contrepartie, il sera autorisé à percevoir auprès des abonnés un prix fixé par la convention de délégation de service public qui sera destiné à rémunérer l'ensemble des charges relatives à la gestion du service public qui lui aura été délégué et qu'il supportera. Le délégataire sera substantiellement rémunéré par la perception des redevances qu'il sera autorisé à percevoir auprès des abonnés en contrepartie de la fourniture du service public. Le délégataire aura en charge le financement des nouveaux ouvrages du réseau dont il aura la maîtrise d'ouvrage au titre de la convention conclue. La constitution d'une société dédiée à la délégation de service public sera demandée au délégataire.

Identifiant interne : 26DSP001

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45251141 Travaux de construction de centrales géothermiques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232140 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

Nomenclature supplémentaire (cpv): 65400000 Autres sources d'approvisionnement en énergie et leur distribution

Nomenclature supplémentaire (cpv): 09323000 Chauffage urbain

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 384 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : JUGEMENT DES CANDIDATURES : Le Sipperec vérifie les conditions de participation relatives aux capacités et aux aptitudes des candidats. En application de l'article R. 3123-20 du CCP, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, le Sipperec pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. Il informera alors les autres candidats de la mise en œuvre de la présente disposition. Conformément à l'article R. 3123-21 du CCP, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation : -Les candidats qui produisent une candidature incomplète, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R. 3123-20 du CCP, ou contenant de faux renseignements ou documents ; -Les candidats qui produisent une candidature irrecevable. Est irrecevable une candidature présentée par un candidat qui ne peut participer à la procédure de passation en application des articles L. 3123-1 à L. 3123-14, L. 3123-16 et L. 3123-17 du CCP ou qui ne possède pas les capacités ou les aptitudes exigées. En application de l'article L. 1411-5 du CGCT et L. 3123-20 du CCP, les critères de sélection des candidatures de poids équivalents sont les suivants : -Garanties professionnelles et financières ; -Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. -Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ; Au vu des dossiers de candidature, le Sipperec dressera la liste des candidats admis à participer à la suite de la procédure de passation de la délégation service public.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE : L'attention des candidats est attirée sur le fait que la procédure retenue par le Sipperec est une procédure de type "ouvert". A ce titre, les candidats devront remettre, dans le même temps, leur dossier de candidature et leur dossier d'offre, dans les conditions détaillées ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, seules les offres des candidats, dont le dossier de candidature aura été jugé suffisant par la commission de délégation de service public au regard des critères fixés au règlement de la consultation, pourront être ouvertes et analysées. Les négociations pourront ensuite être librement organisées avec un ou plusieurs candidats comme indiqué dans la procédure renseignée dans le règlement de la consultation. A l'issue de ces négociations, le Comité syndical du Sipperec désignera le Délégué, approuvera la convention de délégation de service public et autorisera le Président du Sipperec ou son représentant dûment habilité à la signer. Il est porté à l'attention des candidats que l'ensemble des échanges entre les candidats et le Sipperec, pendant la consultation, se feront par écrit via courrier électronique envoyé depuis la plateforme de dématérialisation "Maximilien". Il est donc fortement conseillé de faire apparaître, dans les documents de candidature, l'adresse électronique de la/les personne(s) en charge du dossier pendant la consultation. Il convient de se référer au règlement de la consultation pour davantage de précisions.

VISITE OBLIGATOIRE : Dans le cadre de la présente consultation, des visites obligatoires du site d'implantation des puits et de la future centrale sont prévues. Les dates et les modalités de mise en place de ces visites sont renseignées dans le règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Nom : Conditions économiques et financières

Description : La pondération du critère est de 35%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité technique et environnementale de l'offre

Description : La pondération du critère est de 30%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Engagements contractuels et juridiques

Description : La pondération du critère est de 15%, les éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité du service rendu aux usagers

Description : La pondération du critère est de 10%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Engagement environnementale et social de l'offre

Description : La pondération du critère est de 10%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/933021?orgAcronyme=d6i>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/933021?orgAcronyme=d6i>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 26/05/2026 à 14:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en contestation de validité, délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Le président du Tribunal administratif peut également être saisi en référé : Référé précontractuel, avant la conclusion de la Convention en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (art L.551-1 du même code) ; Référé contractuel, après la conclusion de la Convention (article L551-13 du Code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Sipperec

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Sipperec

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Sipperec

Organisation qui traite les offres : Sipperec

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Sipperec

Numéro d'enregistrement : 25750004100047

Adresse postale : 173/175 RUE DE BERCY

Ville : PARIS

Code postal : 75012

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Narguesse AKHONZADA

Adresse électronique : juridique@sipperec.fr

Téléphone : +33 144743200

Adresse internet : <https://www.sipperec.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris Cedex 04

Code postal : 75181

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 137285-2026

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0001

Description des modifications : Sources des motifs d'exclusion lire "Document du marché".

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0001

Description des modifications : Ajout d'informations complémentaires à la procédure, déjà présentes au règlement de la consultation, concernant : le jugement des candidatures, les principales caractéristiques de la procédure, et la visite obligatoire du site d'implantation du projet de géothermie. Ainsi que l'objectif social promu.

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0001

Description des modifications : Ajout des critères d'attribution de la consultation ainsi que leurs pondérations déjà présents au règlement de la consultation.

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0001

Description des modifications : Modification des informations relatives aux délais de recours, au lieu de "voir documents de la consultation" lire "Un recours en contestation de validité, délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R. 421-1 du Code de justice administrative). Le président du Tribunal administratif peut également être saisi en référé : Référé précontractuel, avant la conclusion de la Convention en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (art L.551-1 du même code) ; Référé contractuel, après la conclusion de la Convention (article L551-13 du Code de justice administrative)." Comme renseignées au règlement de la consultation.

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ae40d807-2d29-48c2-943a-0b648339ff75 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/03/2026 à 18:27

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/03/2026